

<http://pierre-alainmillet.fr/Un-acte-criminel-contre-les>



Incendie de véhicules contre un immeuble à Max Barel

Un acte criminel contre les locataires

- Logement - SACOVIV -

Date de mise en ligne : lundi 13 juillet 2015

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Dans la nuit de Vendredi à Samedi, un incendie criminel du véhicule d'un locataire a fortement endommagé un mur de la résidence Max Barel et un autre véhicule. Le responsable d'immeuble a prévenu le service de la SACOVIV dès 6h30 le samedi matin, et les dispositions ont été prises pour nettoyer les lieux ce lundi matin.

Je partage la colère des riverains et des victimes en réaffirmant ce que nous attendons tous. Ces actes criminels doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies pour identifier le plus souvent possible les auteurs, et leurs complices éventuels. Tous ceux qui ont vu ou entendu quelque chose doivent se faire connaître pour aider l'enquête. Si ces actes sont des gestes irréfléchis, les auteurs peuvent encore se déclarer volontairement, mais s'ils sont identifiés après enquête, j'espère que la justice pourra prendre des décisions fortes pour leur faire comprendre les conséquences de leurs actes pour les locataires.

- Deux foyers se retrouvent sans véhicules. Les habitants de Max Barel ne sont pas riches, les victimes vont devoir se débrouiller avec leur assurance, ce qui pèsera sur leur prime. Ils vont devoir se débrouiller sans voitures pour leur déplacement habituels
- Pour la SACOVIV et donc pour tous ses locataires, c'est encore de l'argent à dépenser pour réparer, remettre en état le mur! Au moins 40 000€ qui vont devoir être pris sur le budget de réparations, autant donc de réparations en moins sur des choses utiles. C'est l'équivalent des travaux réalisés chaque année par la sacoviv dans 85 appartements !

Je sais que le maire de Vénissieux a fait le point sur ce dossier avec la police nationale. Bien évidemment la Sacoviv a porté plainte pour contribuer à l'action de la justice.

Mais c'est aussi à chaque locataire de réagir, de faire savoir dans le quartier que les habitants condamnent ces actes qui vont contre l'intérêt de tous les locataires, contre notre cadre de vie commun.

Non, nous n'acceptons pas ces actes criminels contre les locataires !

<http://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L225xH400/zZIEop4xJW4745b9-975e7.jpg>